Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL2523062026-DE

Code nomenclature ACTES : 3.6

VILLE DE SAINT-DOULCHARD

Département du C H E R
Arrondissement de B O U R G E S

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DELIBERATION N° 25

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ABSENT	NOMBRE D'EXCUSÉS	NOMBRE DE VOTANTS
29	24	0	5	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal au nombre de 24 s'est réuni en session ordinaire en Mairie, salle du Conseil municipal, après convocation le 17 juin 2026 et affichage le 17 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Richard BOUDET, Maire.

PRÉSENTS :
M. Richard BOUDET - M. Urbain NTARUNDENGA - Christian RAUCAZ - Valérie CHAPAT - Dominique GILLET - Sophie DOS SANTOS - Bruno MARTINS - Caroline BARDEICHE - Pierre GUILLET - Marie France CAILLET - Thierry VALLÉE - Hervé POMMIER - Philippe SAVANI - Laurent ROUSSAT - Virginie LEFIEVRE - Sébastien LOISEAU Marie DUBOIS-MARTEAU - Christine MALAPERT - Nicolas GROELLY - Mélanie CELEGATO - Kevin HUREAUX - Alain MOREAU - Valérie CHANTEFORT - Dominique TELLIEZ.

EXCUSÉES :
- Mme Marylène BARACHET (pouvoir à M. Richard BOUDET)
- Mme Sylvie LITZLER (pouvoir à M. Urbain NTARUNDENGA)
- Mme Véronique DOLEANS (pouvoir à M. Bruno MARTINS)
- Mme Isabelle LIMOUSIN (pouvoir à M. Dominique GILLET)
- Mme Mélina FAUCHER (pouvoir à Mme Valérie CHAPAT)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dominique GILLET a été élu secrétaire.

25 - SA FRANCE LOIRE - VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL 11 ALLEE DE LA BORNE AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GILLET s'exprime en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5, L.443-7 à L.443-11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 18 en date du 17 décembre 2019 donnant un avis favorable à la vente de 28 logements HLM dont celui cité en objet de la présente délibération, conformément aux dispositions de la loi ELAN ;

Vu la caducité de la convention d'utilité sociale du bailleur afférente ;

Vu le courrier du Préfet du Cher sollicitant ne nouveau l'avis de la commune au sujet de la vente d'un logement social appartenant à la SA HLM France Loire situé 11 allée de la Borne ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL2523062026-DE

Considérant le taux de logements locatifs sociaux sur la commune, qui restera supérieur au taux minimum légal exigé après cette vente ;

Considérant qu'il convient de donner un avis pour la vente de ce logement ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- DONNER un avis favorable à la vente du logement situé 11 allée de la Borne par la SA HLM France Loire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la vente du logement situé 11 allée de la Borne par la SA HLM France Loire.

Fait à Saint-Doulchard, le 26 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET

MAIRIE DE St DOULCHARD (Cher)

Le Maire,

Richard BOUDET

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne :
26 JUIN 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr.